

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 8, place de la Bourse.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 30

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Hiver.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
1 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 40 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »		» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 22 Février.

La question de paix ou de guerre est posée de toutes parts, dans les délibérations des cabinets et des parlements. Rien ne peut intéresser l'opinion en ce moment à un tel degré. La politique intérieure elle-même restera au second plan aussi longtemps que les esprits ne se sentiront pas pénétrés du maintien du repos en Europe. Le grand besoin des nations, c'est une confiance absolue dans un lendemain tranquille. Cette confiance, nous l'avons au-dedans pour ce qui regarde l'ordre et le travail. Il est certain que tous les oiseaux de mauvais augure, qui nous annonçaient des jours sinistres au lendemain des élections du 20 février, voient leurs calculs déjoués ou leurs craintes dissipées. Mais nous n'aurons réellement une sérieuse reprise d'affaires et un nouveau développement de la prospérité générale que lorsque on sera fixé sur la question d'Orient. Mieux vaut la certitude d'une guerre localisée que l'incertitude actuelle. Dans tous les cas, nous sommes dans le monde entier le peuple qui souffre le moins de la crise orientale. En Angleterre, en Australie, en Allemagne, en Russie, la misère fait des progrès considérables. Chez nous, les recettes du trésor et l'abondance des capitaux éclatent à tous les yeux; il y a seulement une timidité momentanée et accidentelle. Nous ne tarderons pas à sortir de cette indécision.

CORRESPONDANCE

Versailles, 20 février.

Un journal judiciaire dément ce matin l'arrestation de Moyaux, l'assassin de Bagnoux, et ajoute qu'on a de sérieux motifs pour penser qu'il ne s'est pas éloigné du théâtre de ses derniers crimes.

La commission de la presse, qui continue à déployer une très grande activité, a décidé hier que la nouvelle loi sera divisée en quatre titres dont voici la teneur :

- 1^o De la publication et des conditions d'existence des journaux et écrits périodiques;
- 2^o Des délits de presse et des peines;
- 3^o De la juridiction et des poursuites;
- 4^o De la vente, du colportage et du transport des journaux.

La Chambre s'occupe aujourd'hui du projet relatif aux réquisitions militaires, et le Sénat de la proposition de loi relative à la présidence des conseils de prud'hommes.

A Washington, les deux Chambres continuent à s'occuper de l'examen des

votes pour l'élection présidentielle. Dans la dernière séance commune, tenue hier, il a été donné lecture de la décision électorale attribuant la majorité des votes de la Louisiane aux électeurs de M. Hayes, candidat républicain, mais les démocrates présentent des objections. Les Chambres ont ajourné leur décision à aujourd'hui.

On annonce de Lisbonne que l'escadre anglaise de la Manche va se rendre dans les ports de l'Andalousie pour prendre part aux fêtes qui auront lieu à l'occasion du voyage du roi.

Plusieurs journaux espagnols prétendent qu'il serait question d'un projet de mariage entre la princesse des Asturies, sœur du roi d'Espagne, et le prince de Bavière, qui voyage actuellement en Espagne.

On est sans nouvelles positives de ce qui se passe actuellement à Constantinople, tant en ce qui concerne la santé du Sultan qu'au sujet du remplacement du nouveau grand-vizir Edhem Pacha. On prétend que Midhat n'aurait pas perdu tout espoir d'être rappelé, et que c'est pour cela qu'il se serait arrêté à Naples, au lieu de venir à Paris ou à Londres, comme on lui en avait d'abord prêté l'intention.

A Berlin, on assure dans les cercles diplomatiques que les puissances auraient déjà communiqué confidentiellement à la Russie leurs projets de réponse à la circulaire Gortchakoff. Les puissances seraient d'accord pour s'abstenir de toute intervention jusqu'à ce qu'il soit prouvé que la Porte est incapable de réaliser les réformes promises. On a dit aussi que la Russie fera savoir aux puissances qu'il lui est impossible de renoncer actuellement à tout projet d'intervention, mais sans donner aucune indication sur l'éventualité d'une action isolée de sa part.

Les négociations pour la paix entre la Serbie et la Porte continuent. On assure que les dispositions du gouvernement ottoman sont conciliantes et on espère un résultat. Les délégués monténégrins sont attendus vendredi prochain.

Un journal anglais annonce que Chekét Pacha, qui devait passer en jugement sur la demande de lord Derby, pour les massacres de Bulgarie a quitté Constantinople, pour aller prendre le commandement d'un corps d'armée sur le Danube.

Election d'Avignon

Nous nous associons aux observations suivantes du *Moniteur universel* :

La polémique continue autour de l'élection d'Avignon, d'ailleurs sans avancer beaucoup. Les journaux républicains modérés, qui n'avaient peut-être pas demandé avec moins d'acharnement que les autres l'invalidation de M. le comte de Demaine, sont de plus en plus empêchés par le succès relatif de M. Saint-Martin et par le désistement, aujourd'hui officiel, de M. Raspail. Tandis que quel-

ques-uns en prennent leur parti avec une philosophie sereine qui touche au scepticisme, d'autres n'ont pas le courage de conseiller à leurs amis de porter leurs voix sur le candidat intransigent et s'enferment dans une abstention résignée. Au fond, nous assistons, toutes proportions gardées, à une réduction de l'élection Barodet.

C'est maintenant que les républicains qui forment la majorité de la Chambre, à quelque nuance qu'ils appartiennent, doivent se convaincre de l'énormité de la faute qu'ils ont commise en obéissant à leurs rancunes personnelles et en frappant à tort et à travers les membres de la minorité monarchique. Nul ne doute, à Versailles, que M. de Mun, au cas où il eût été invalidé une seconde fois, se fût purement et simplement retiré de la lutte et que M. l'abbé Cadoret, bonapartiste, eût été élu. M. du Demaine est invalidé à son tour; s'il n'est pas renommé, c'est M. Saint-Martin qui l'emporte. Qu'y aurait gagné les partisans sincères des institutions?

Pour nous qui avons toujours combattu cette théorie d'exclusivisme, nous constatons que les faits nous donnent malheureusement trop raison. Une compétition entre M. du Demaine et M. Raspail ne nous eût causé aucune inquiétude : il en est tout autrement de la bataille engagée entre M. du Demaine et M. Saint-Martin. Nous faisons très-nettement des vœux en faveur du premier, parce qu'au point de vue même des institutions qui nous régissent, une unité de moins dans la minorité monarchique n'est un danger ni pour la France, ni pour la République, ni pour les institutions parlementaires; tandis qu'une unité de plus dans la minorité intransigente et révolutionnaire est un danger pour la France, pour la République, pour le libre gouvernement et pour l'état social tout entier.

Les révélations de M. Nigra.

Tous les journaux s'occupent du fameux rapport confidentiel de M. Nigra, ancien ambassadeur d'Italie à Paris. Ce rapport qui dévoile aussi nettement que possible la politique tortueuse et ténébreuse, sans franchise et sans direction, de Napoléon III, nous fait voir l'abîme dans lequel le despotisme d'un seul nous a plongés. La République française, qui pourtant est très-sympathique au gouvernement italien, contient l'analyse et les réflexions suivantes, que nous recommandons à l'attention de tous les bons citoyens :

On savait depuis longtemps que Napoléon III a été le principal artisan de sa propre ruine, et qu'il a creusé lui-même le gouffre dans lequel, avec le second empire s'est effondrée la fortune de la France. Dès 1866, après Sadowa, il a été facile de prévoir que la politique personnelle de ce rêveur obstiné autant qu'imbécile, nous serait fatale. A l'intérieur il

était visible que tout allait de mal en pis; à l'extérieur, la subite extension de la puissance prussienne, l'ambition à laquelle un essor aussi grand, aussi soudain, venait d'être donné, l'isolement de la France en Europe, la décadence de notre ancien organisme militaire, tout nous acheminait vers les catastrophes qui ont fondu sur nous. Les hommes clairvoyants ne s'y trompaient pas; nous marchions droit aux abîmes, et c'était l'empereur qui nous y menait avec une tranquillité, un aveuglement dont il serait impossible de se faire une juste idée, si les documents inédits ne commençaient à éclairer cette obscure et fatale politique d'un souverain et d'un règne qui comptent parmi les plus désastreux de toute notre histoire.

On se rappelle que la victoire de la Prusse sur l'Autriche ne fut si foudroyante et si complète que grâce à une alliance de la Prusse avec l'Italie, qui contraignit l'Autriche à diviser ses forces et qui lui créa, dès le début de la campagne, les plus graves embarras. Que l'Italie eut le plus grand intérêt à conclure cette alliance, rien de plus évident; elle n'avait que des avantages à en recueillir, dans l'œuvre si difficile de son affranchissement total, et l'on ne saurait blâmer ses hommes d'Etat et ses diplomates d'avoir su profiter de toutes les occasions qui s'offraient à eux de rentrer presque sans coup férir en possession de la Vénétie, si bien défendue contre les attaques à main armée par le fameux quadrilatère.

Napoléon III avait promis Venise à l'Italie dans sa proclamation de Milan en 1859. Il se crut obligé de s'arrêter après Magenta et Solferino, tant les difficultés étaient grandes. Mais il ne cessait de rêver au moyen de donner Venise à l'Italie. Les diplomates de la Péninsule, de leur côté, cherchaient à seconder les vues de l'empereur français. Ils visaient à obtenir Venise par un échange offert à l'Autriche. En 1866, au mois de février, le prince Couza, qui régnait sur les principautés moldo-valaques, fut chassé de Bucharest par un coup d'Etat, et le chevalier Nigra saisit avec empressement le prétexte de cette révolution, pour précipiter un échange depuis longtemps médité entre les Principautés et la Vénétie. Il s'adressa directement à l'empereur Napoléon III, qui était alors considéré comme l'arbitre de l'Europe, et qui entra immédiatement dans ces vues. C'est à cette époque que remonte l'alliance de la Prusse avec l'Italie, qui devait avoir de si grandes conséquences.

Un rapport diplomatique du chevalier Nigra au prince de Carignan, dont on ne peut contester l'authenticité, vient d'être publié en Italie, à l'occasion d'un nouveau livre du général de la Marmora. *I segreti di Stato*, qui ne fait guère moins de bruit que le célèbre ouvrage intitulé : *Un poco più di luce*, du même auteur, à qui l'on doit de si intéressantes révélations diplomatiques. Dans ce rapport du chevalier Nigra, on voit comment l'idée de l'alliance de la Prusse avec l'Italie est née dans le cerveau trouble de Napoléon III, comment après l'avoir conçue, il l'a imposée à

l'Italie qui se refusait à la comprendre et à l'accepter, comment enfin ce dangereux visionnaire se jeta tête baissée dans les aventures les plus périlleuses, sans rien voir, sans rien entendre. Un pareil document est pour nous, Français, qui avons été les victimes de cette tortueuse et absurde politique, du plus douloureux intérêt. Nulle part la folie impériale ne se montre ne s'étale aussi pleinement que dans ces négociations que Louis-Bonaparte conduisait comme un véritable somnambule égaré dans les chancelleries.

Les Italiens voulaient donc proposer à l'Europe un échange de la Vénétie contre les principautés danubiennes. Ils se flattaient d'obtenir de la France et de l'Angleterre qu'elles usassent de toute leur influence et de toute leur autorité sur l'Autriche pour la déterminer à accepter cet échange. Napoléon III y était tout disposé, mais c'est lui qui imagina de dire au chevalier Nigra, que pour arriver plus sûrement à ce but il fallait conclure une alliance offensive et défensive avec la Prusse, pousser la Prusse à la guerre et se préparer à la faire énergiquement s'il était besoin. M. Nigra était surpris tout le premier par ces conseils; le général La Marmora, qui présidait à cette époque les conseils du roi Victor-Emmanuel, ne pouvait se décider à les suivre; il faisait des objections; il représentait que cette politique liait l'Italie aux destinées de la Prusse, tout en laissant à celle-ci la liberté de s'entendre avec l'Autriche; qu'elle compromettait l'Italie vis-à-vis de son puissant ennemi, et barrait la route à une solution de la question vénitienne, par le moyen d'arrangements directs entre la France, l'Autriche et l'Italie.

A ces objections, Napoléon répondait que l'Italie, dans le choix de ses alliances, n'était tenue à aucun égard envers le cabinet de Vienne, et qu'il était au contraire grandement désirable que le comte de Bismarck eût, dans ses arrangements avec l'Italie, un moyen efficace de pousser le roi Guillaume à la guerre. Ainsi, c'est Napoléon III qui tenait par-dessus tout à une guerre entre la Prusse et l'Autriche; c'est lui qui a mis les armes à la main à ces deux puissances. La diplomatie soupçonnait bien qu'il poursuivait quelques avantages personnels; mais de quel côté les prendrait-il? Du côté du Rhin, ou du côté de la Belgique? On voit dans le rapport de M. Nigra qu'il allait devant lui, poussé par une sorte de fatalité, sans prendre aucunes sûretés, aucunes garanties.

Le réveil devait être terrible. Tout le monde sait comment les événements tournèrent contre toutes les prévisions. Les armements de l'Italie déterminèrent l'Autriche à l'attaquer, et la brusque dissolution de l'ancienne Diète de Francfort précipita les choses sur le Mein. La guerre éclata comme M. de Bismarck le désirait. Ce fut la guerre des Sept-Jours : elle se termina par le coup de foudre de Sadowa, qui a changé la face de l'Europe.

La Prusse victorieuse ne songea plus à donner à l'empereur Napoléon III les compensations qu'il attendait sur le Rhin.

« Je ne donnerai pas un village allemand, » disait le roi Guillaume à l'instigation de M. de Bismarck, qui, à Biarritz, avait huit mois auparavant parlé de donner tout le territoire compris entre la Moselle et le Rhin, à l'exception de Coblenz. Napoléon, qui, après la guerre, perdit la tête et ne sut pas même faire aux conférences diplomatiques de Nikolsburg où l'on arrêtait les préliminaires de paix, était complètement joué. La Vénétie était abandonnée par l'Autriche qui ne demandait pas mieux, et, du même coup, se trouvaient créées à nos portes deux puissances militaires comme la France n'en a jamais connu de semblables à aucune époque de son histoire.

Telles sont les révélations de cet accablant rapport. La chute de la France est l'œuvre de Napoléon III et du second empire. Et il y a des gens qui espèrent ramener ce désastreux régime et le débile jeune homme qui le représente ! Quelle aberration, mais aussi quelle utopie ! Pour amener le second empire, il a fallu la légende du premier. Ici nulle légende n'est possible ; l'histoire parle, et elle accable Napoléon III de ses témoignages.

L'empire et l'armée,

La commission parlementaire chargée du règlement des comptes de l'année 1870-1871 a été amenée à s'occuper, à propos du budget de la guerre, du chiffre des effectifs de l'armée.

Elle a constaté pour la dernière période de l'empire, de janvier à juillet 1870, l'absence sous les drapeaux de 46,000 hommes dont cependant la solde a été constamment payée.

La commission en a référé au ministère de la guerre qui a répondu par une lettre qui a été lue à la réunion. Cette lettre donne des explications que la commission a jugées absolument insuffisantes.

En conséquence, la commission a résolu de se rendre au ministère de la guerre pour conférer avec le général Berthaut et se faire représenter les pièces de comptabilité relatives à l'exercice financier qu'elle est chargée de régler.

Cet incident est la reproduction de celui qui s'était passé en 1875 à l'Assemblée nationale et qui avait trait au chiffre des effectifs présents sous les drapeaux en 1869-70.

La même commission a été conduite par ses travaux à découvrir un fait singulier. Elle a réclamé aux archives du Corps législatif les procès-verbaux des séances de la commission qui a examiné en 1868 la loi militaire, organisant la garde mobile. Cette commission était présidée par M. Gressier, l'ex-ministre de l'empire et gendre de M. Chaix-d'Est-Ange. La plupart des bonapartistes qui en faisaient partie s'étaient prononcés énergiquement contre la nouvelle organisation militaire que soutenait le maréchal Niel, alors ministre de la guerre, et les procès-verbaux ont gardé trace, naturellement, de cette vive opposition.

Or, il se trouve que la commission de la Chambre actuelle n'a pas encore pu obtenir communication de ces procès-verbaux. Les préposés à la garde des archives assurent que tout le dossier qui contenait ces procès-verbaux a disparu sans qu'on puisse savoir comment. Des recherches se poursuivent, et si elles confirment la disparition de ces importants procès-verbaux, la question sera portée à la tribune.

(Presse).

Projet étrange

Il ne faut point désespérer de la cause de l'instruction obligatoire, puisque nos législateurs se mettent les pre-

miers à donner l'exemple et demandent à retourner à l'école et refaire des thèmes et des versions. La Chambre des Députés a discuté une proposition ayant pour objet, d'abord l'affichage dans la salle des Pas-Perdus des dépêches télégraphiques arrivant pendant les séances, ensuite l'établissement d'une entreprise polyglotte chargée de traduire pour nos honorables représentants un choix de tout ce qui se publie d'intéressant dans les pays étrangers sur les affaires courantes. Rien que cela.

Sur la première partie de la proposition, qui a été facilement acceptée par la Chambre, nous n'avons aucune observation à faire. Il n'en est pas ainsi de la seconde, qui, sous une forme nouvelle, a été renvoyée à l'examen de la commission. Il y a longtemps que nous ne nous étions trouvés en présence d'un projet aussi bizarre, et ce qui est encore, plus bizarre, c'est qu'il soit présenté par un journaliste que nous aimons à croire libéral en même temps que républicain, ce qui n'est pas nécessairement synonyme. Notre honorable confrère paraît ne pas s'apercevoir qu'en voulant créer, à l'usage des représentants du pays, une classe de renseignements, il n'aboutirait qu'à instituer un nouveau bureau de l'esprit public. Nous en avons déjà bien assez.

Il y a quelque chose de décourageant pour les esprits libres dans la persistance de cette manie, ou plutôt de cette maladie du peuple français, de demander à l'Etat et à l'administration de tout faire pour lui. On s'étonne que nous ne fassions pas plus de progrès dans l'exercice de la liberté individuelle quand chaque citoyen français demande au gouvernement de penser pour lui, de lire pour lui, de lui faire sa barbe et de lui coudre ses habits. Nos représentants sont payés, et ce n'est que justice dans un pays démocratique. Nous les éclairons, et c'est encore justice, car nous attendons qu'ils nous le rendent. Mais quand nous les envoyons aux Chambres, nous ne les envoyons pas au collège ; nous supposons qu'ils ont fait leur classe et qu'ils en savent aussi long que nous. S'il leur faut un complément d'éducation et un bureau de renseignements, alors nous proposerons que l'Assemblée Nationale s'appelle le Lycée de Versailles, et que l'on fonde dans ce monastère des chaires d'anglais, d'allemand, d'espagnol, d'italien, et même de Français. Si nos doctes représentants veulent savoir ce qui se dit en Angleterre ou en Allemagne, ils n'ont qu'à apprendre l'anglais et l'allemand ; et, si la chose est impossible, ils n'ont qu'à se pourvoir d'un traducteur attaché à leur personne, qui sera le joueur de flûte accompagnant l'orateur antique.

Mais, qu'on y prenne bien garde, si l'on faisait de ce rôle de traducteur une institution officielle, ce serait le joueur de flûte qui donnerait la note : et nos majestueux représentants, n'entendant qu'une cloche, n'entendraient qu'un son. Nous ne voulons pas être désagréable à nos amis de l'agence Havas en disant que leur entreprise a un caractère plus qu'officieux ; c'est une chose acceptée et parfaitement admise. C'est pourquoi tout travail semblable à celui qui a été proposé, et qui émanerait de l'agence officielle, ne serait nécessairement qu'une doublure du bureau de l'esprit public. Nous n'entrerons pas dans les détails matériels du projet, dans les frais qu'il exigerait, ni même dans sa possibilité d'exécution. Demandez donc à quelques traducteurs, si assermentés qu'ils soient, de faire tous les matins cet

immense triage de tous les journaux, de toutes les revues, de toutes les publications de l'étranger ! Et tout ce travail, pourquoi ? la plupart du temps pour être jeté au panier. Le projet nous paraît donc matériellement impraticable.

Toutefois, ce n'est pas ce côté que nous envisageons. Il y en a un autre : le côté politique et moral. De pareilles inventions sont la mort du jugement individuel, de la critique personnelle et libre. On sait déjà ce que c'est que les inspirations autographiées envoyées des bureaux officiels aux journaux de province ; c'est la corruption du journalisme, ou du moins de ce qu'il devrait être. Il en serait de même avec un bureau de traduction pour les députés et les sénateurs ; ce serait, nous le répétons, un nouveau bureau de l'esprit public. Le bureau ferait son choix, son petit triage administratif, et ne prendrait dans le tas que ce qui lui conviendrait. N'importe qui, chargé de diriger ce genre de travail, pourrait à volonté se moquer de la personne sacrée et de l'intelligence non moins sacrée de nos honorables représentants, et leur faire littéralement prendre des vessies pour des lanternes. Nous osons donc engager MM. les députés et MM. les sénateurs à se servir de leurs propres yeux pour voir et de leurs oreilles pour entendre, et quand à ceux qui ne comprennent rien aux affaires étrangères, le plus sûr pour eux, et surtout pour nous, c'est qu'ils ne s'en mêlent pas.

JOHN LEMOINNE

ORIENT

Les journaux sont remplis de dépêches de Constantinople, qui s'accordent à faire pressentir la prochaine déposition du sultan. On n'est pas fixé sur l'authenticité de ces dépêches, ni sur l'exactitude des renseignements qu'elles propagent, mais on dit que Midhat-Pacha a tenu à pouvoir observer à bonne portée les événements politiques dont la ville de Constantinople peut être le théâtre, lorsqu'il a établi sa résidence provisoire à Naples. Du reste, dans un pays où, depuis moins d'un an, le conseil des ministres a déposé deux sultans, la tradition monarchique semble s'être singulièrement relâchée, et il reste à Midhat-Pacha plusieurs cartes dont il peut tirer parti pour rentrer plus ou moins prochainement en scène, soit qu'il arrive à se réconcilier avec le sultan actuel, soit qu'il ait les moyens de le renverser.

Au milieu de ces conjonctures, un journal publie un document qui jette un jour assez curieux sur les incidents à la suite desquels Midhat a été destitué et embarqué. C'est un rapport adressé par Midhat au sultan, le 4 février dernier. Il est rédigé sur un ton qui fait de son auteur un des représentants les plus complets du régime parlementaire. Lorsque M. Thiers dénonçait sous la monarchie de Juillet le pouvoir personnel du roi ; lorsque nos journaux républicains traçaient, il y a quelque temps, le cercle des attributions dans lesquelles le président du conseil doit se mouvoir librement vis-à-vis du chef de l'Etat sous une constitution républicaine, ils s'inspiraient de considérations qui ont une analogie intime avec les vues et les idées actuelles de Midhat-Pacha. Voici la pièce en question :

Majesté,

Notre but, en proclamant la Constitution, a été de couper court au despotisme du palais, de vous faire connaître vos devoirs, de connaître nous-mêmes les nôtres, d'accepter l'égalité parfaite des

chrétiens et des musulmans, et de travailler sérieusement à la régénération du pays. Depuis trente ans, nous avons publié assez de *hatts* et de firmans ; la publication de ces décrets a toujours coïncidé avec l'explosion d'une grave conjoncture politique. Mais dès que le danger a été écarté, nous avons aussitôt oublié pourquoi nous avons promulgué ces décrets.

Ne pensez pas que nous ayons promulgué la Constitution seulement pour clore la question d'Orient.

J'ai parlé de devoirs : en premier lieu, c'est à votre personne impériale de connaître ceux qui lui incombent, afin que ceux qui ont assumé la responsabilité du gouvernement soient à même d'agir.

Puis, c'est à nous, ministres, de connaître les nôtres ; je veux dire que nous devons renoncer au système de dissimulation et de flatterie qui règne depuis quatre cents ans dans notre pays. Je respecte votre personne impériale ; je respecte votre famille ; mais je ne puis faire de ce respect un instrument contre les intérêts de ma patrie.

Ma responsabilité est grande : avant tout, je crains celle que je contracte envers ma conscience, car elle exige que je travaille pour le bien de mon pays.

Je crains ensuite cette puissance qui peut me demander compte de mes actes. N'allez pas vous tromper sur le sens de mes paroles. Je crains les reproches de ma conscience et ceux de la nation ottomane. En dehors de cela, je ne crains rien.

Les Ottomans ont des devoirs à eux : ils les ont reconnus et ils les ont remplis. Nous devons les imiter. Nous sommes avant tout un gouvernement constitutionnel. Connaissiez-vous la signification de la Constitution ? Celui qui donne une chose devrait la connaître. Je n'insiste pas là-dessus.

Je connais l'importance du poste que vous m'avez confié. Ottoman, et occupant un poste élevé parmi mes compatriotes, j'ai un double devoir à remplir. De même que je connais mon devoir d'Ottoman, de même je dois connaître celui de fonctionnaire. Un Turc qui ne remplit pas son devoir envers le pays n'est responsable que devant sa conscience ; un grand-vizir l'est devant sa conscience et devant la nation. Ce dont je suis fier, c'est que je n'ai rien à me reprocher devant ma conscience. Je voudrais être aussi fier devant la nation.

Voilà déjà neuf jours que vous continuez à ne pas admettre ce que je vous ai soumis ; en d'autres termes, vous refusez à l'artisan les instruments dont il a besoin.

Je ne peux travailler sans instruments ; ceux dont je dispose actuellement sont plutôt faits pour détruire que pour réédifier l'empire.

Je vous prie donc de vouloir confier à un autre la fonction dont vous m'avez chargé.

MIDHAT.

4 février 1877.

Si Midhat-Pacha s'est adressé dans les termes qu'on vient de lire à son souverain, on ne saurait, en bonne conscience, s'étonner que le second ait envoyé au premier sa démission. Ensuite, il est à remarquer qu'on s'est aperçu bien tard de l'état d'esprit et de santé d'Abdul-Hamid. Du temps de Midhat-Pacha, on ne disait rien de semblable ; Habdul-Hamid avait au contraire toutes les qualités désirables à cette époque. Explique qui pourra ce brusque changement, à moins qu'il ne s'agisse de venger la destitution de Midhat par la déposition du sultan.

INFORMATIONS

M. Arnaud (de l'Ariège) sénateur, est toujours fort souffrant.

L'état de santé de M. le général

Chareton, sénateur, n'est pas non plus satisfaisant.

La Gazette d'Augsbourg apprend qu'il est décidé que l'empereur et le prince impérial visiteront Metz dans la troisième semaine d'avril. On ne sait pas encore si l'empereur se bornera à visiter les établissements et les ouvrages militaires, ou s'il se mettra aussi en relation avec la population civile.

Le budget de 1878 réalise des améliorations importantes et en prépare de plus importantes encore, dit M. Léon Say au début de son exposé des motifs. Sous le nom d'améliorations, M. Léon Say comprend : 1° la réduction de 1 pour cent sur l'impôt de la petite vitesse, continuée progressivement, d'exercice en exercice, pendant cinq ans ; 2° la diminution des taxes postales, considérées, de même que l'impôt sur la petite vitesse, comme nuisibles au développement du commerce ; 3° la suppression de l'impôt sur les savons, qui donne lieu à d'innombrables fraudes, et de l'impôt sur les huiles, qui est très mal réparti ; 4° enfin la diminution de la taxe sur les allumettes, unique moyen, selon l'exposé des motifs, de combattre la contrebande.

Le vice-amiral Fourichon, ministre de la marine et des colonies, a repris le 17 février, la direction de son ministère dont l'intérim avait été confié, par décret du 18 janvier dernier, à M. Teisserenc de Bort, ministre de l'agriculture et du commerce.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Monument

d'élever aux mobiles et soldats du Lot, morts en 1870-1871, pour la défense de la patrie.

Quelques personnes ont exprimé à la commission du Monument à élever à la mémoire des soldats du Lot morts pour la défense de la patrie, le regret de ne trouver sur la belle lithographie de M. Calmon, aucun emblème religieux.

La commission a l'honneur de faire connaître au public que le piédestal du Monument doit renfermer une crypte ou chambre sur les pavois de laquelle seront gravés les noms des braves qui ont succombé. On pénétrera dans la crypte par une porte surmontée d'une croix, en sorte que la face du piédestal qui n'a pu être reproduite sur le plan, accusera un caractère chrétien, et sera un hommage rendu à la religion professée par tous ceux dont on veut honorer la mémoire.

D'après la Liberté, M. le maréchal Canrobert serait sérieusement malade.

M. Gambetta a été affecté d'une bronchite très intense. Il va beaucoup mieux.

Il lui a été cependant impossible de venir lundi à la Chambre.

Le Journal officiel, vient de publier un tableau présentant le mouvement de la population en France pendant l'année 1875.

Il n'est pas sans intérêt de constater que ce tableau présente, pour l'année 1875, un excédant de près de 106,000 naissances sur le nombre total des décès. Ce chiffre n'est peut-être pas très élevé ; il suffit néanmoins pour rassurer un peu, ceux qui avaient constaté antérieurement la décroissance de la

population française.
Nous regrettons pour le Lot que les décès aient excédé de 84 les naissances pendant cette période.

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT.

Séance du 5 février.

Extrait du procès-verbal.

M. L. Combarieu, secrétaire-général, dépose les publications des Sociétés correspondantes.

Il donne lecture du rapport de la commission chargée de la remise, au Musée de la ville, des collections de la Société. Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. Malinowski donne lecture d'une communication de M. Rossignol, inspecteur des monuments historiques du Tarn.

Selon M. Rossignol, la donation provient d'un certain Protairie II, de la famille de Lautrec, évêque de Cahors au X^e siècle, et elle ne concède que des droits honorifiques. M. Malinowski combat cette opinion. Selon lui, saint Didier, vulgairement saint Géry, évêque de Cahors au VII^e siècle, et originaire du département du Tarn, avait donné cette terre de Lautrec à l'église de Cahors, sa légataire universelle. L'existence de Protairie II est problématique. A la rigueur, ajoute M. Malinowski, on pourrait admettre que les droits donnés par saint Didier, étant tombés en désuétude, ont été renouvelés par Protairie au point de vue purement honorifique.

La commission sur le phylloxera vient de se réunir et d'arrêter le texte suivant d'un projet de loi qui sera immédiatement déposé :

Article 1^{er}. L'introduction des cépages indigènes provenant des contrées phylloxérées et de cépages provenant de pays étrangers, quels qu'ils soient, est interdite dans les parties du territoire français non atteintes par le phylloxera. Le ministre de l'agriculture examinera, d'après l'avis des commissions spéciales, le périmètre des localités dans lesquelles l'insecte n'a pas encore été signalé.

Art. 2. La circulation de ces plants dans les régions non phylloxérées ne pourra avoir lieu que si ces plants sont enfermés dans des caisses hermétiquement soudées.

Art. 3. Toute contravention à la présente loi sera punie d'une amende de 50 à 100 francs, et de 100 à 1,000 francs en cas de récidive.

La Banque de France a pris à

l'escompte, depuis lundi dernier, 19 courant, les effets de commerce sur le Puy (Haute-Loire).

Le *Sémaphore* de Marseille annonce que, pendant la nuit du 8 au 9 février, une comète a été aperçue par l'observatoire de Marseille. Cette nouvelle découverte, comme celle des deux dernières planètes, est due à M. Borely.

La comète, qui a l'apparence d'une brillante nébulosité arrondie avec noyau et d'une étendue de trois minutes environ, se trouve actuellement dans la constellation d'Ophiuchus. Elle marche rapidement vers le nord.

Une circulaire ministérielle prescrit l'envoi en congé renouvelable des marins militaires des corps de troupes de la marine, jeunes soldats de la classe 1875, et présents au service, qui sont frères de militaires de la classe 1870, placés par anticipation dans la réserve.

Les souscriptions pour la création d'une université catholique à Toulouse s'élèvent actuellement à la somme de 380,000 francs.

LE VOLONTARIAT D'UN AN EN 1877.

M. le général Berthaud, ministre de la guerre, vient d'adresser une circulaire aux généraux commandant les corps d'armée, aux préfets et aux intendants militaires pour leur transmettre les indications relatives à l'engagement conditionnel d'un an en 1877.

Aux termes de cette circulaire, tous les jeunes gens qui, à un titre quelconque, demandent à jouir du bénéfice du volontariat, doivent déposer une demande écrite à la préfecture du département où ils veulent s'engager.

Cette obligation est la même :

Pour les jeunes gens qui se trouvent dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 ;

Pour ceux qui ont à subir l'examen prescrit par l'article 54 de la même loi ;

Et pour ceux qui, ayant été refusés pour cause d'inaptitude physique lorsqu'ils s'étaient présentés pour contracter l'engagement conditionnel, ont été depuis reconnus propres au service par les conseils de révision, et se trouvent ainsi dans le cas d'être assimilés aux engagés conditionnels.

Le dépôt de la demande doit être effectué du 1^{er} juillet au 31 août. Passé cette époque, aucune demande

ne sera admise, et les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1877, qui ne se seront pas fait inscrire dans les délais fixés, seront tenus, suivant leur numéro de tirage, à toutes les obligations de service imposées par la loi.

Les examens prescrits par l'article 54 de la loi du 27 juillet 1872 auront lieu du 15 au 30 septembre.

Les engagements seront reçus du 25 octobre au 5 novembre.

La mise en route aura lieu le 8 novembre.

En portant ces dates à la connaissance des populations, M. le ministre de la guerre prie les préfets de rappeler de nouveau que les jeunes gens doivent se préparer de la manière la plus sérieuse à leurs examens et compléter autant que possible leur instruction.

LYCÉE DE CAHORS.

Compositions du 12 au 17 février.

Seconde.

Mathémat. — 1 Bertrand; 2 Bousquet.

Troisième.

Vers latins. — 1 Delpech; 2 André.

Quatrième.

Allemand. — 1 Maratuech; 2 Gatorze.

Cinquième.

Histoire. — 1 Grenat; 2 Lescale.

Sixième.

id. 1 Bergon; 2 Cuxac.

Septième.

Allemand. — 1 Mercié; 2 Arbouys.

Huitième.

id. 1 Montal; 2 Laur.

Enseignement spécial. Année préparatoire.

Histoire. — 1 Tulle; 2 Pergot;

Première année.

Comptabilité. — 1 Bousquet; 2 Raynal.

Deuxième année.

Histoire. — 1 Dajeau; 2 Lacrouiz.

Classe primaire. — Première division.

Histoire. — 1 Denons; 2 Combes.

Deuxième division.

id. 1 Bènech; 2 Manhiabal.

Troisième division.

id. 1 Ségol; 2 Bris.

Quatrième division.

Récitation. — 1 Pinel; 2 Mendaille.

Le censeur des Études,

T. DURAND.

Théâtre de Cahors

Direction de M. Boutines.

Spectacle de Jeudi, 22 Février.

Nos Bons Villageois

Comédie en 5 actes par V. SARDOU.

LA CATASTROPHE DE GRAISSESSAC

Les journaux de Montpellier nous apportent de longs et navrants détails

père, le batelier Michel et quatre autres Limontains.

— Allons ! leur dit-il, levez-vous ! l'heure est arrivée.

Ils se levèrent, coururent à la barbacane et écoutèrent attentivement. Tout est silencieux de ce côté ; on n'entend que le pas des deux sentinelles, de garde au pied de la tour. De temps à autre cependant ils distinguent une rumeur sourde qui s'avance : c'est un bruit de roues et de chevaux.

— Diable ! s'écria Lupo, on dirait que c'est un chariot.

— C'est un chariot ; on ne peut en douter, répondit Ambroise.

— Sont-ils stupides, ces paysans ! reprit Lupo, était-il nécessaire d'amener un chariot et de faire un tel fracas ? Ne pouvaient-ils porter ces provisions sur les épaules, ou du moins les faire transporter à dos de mulet ?

L'air était brumeux, de telle sorte qu'on n'y voyait pas à plus de vingt pas. Un homme s'avance jusqu'au bord du fossé, frappe trois fois des mains, et dit à St-Ambroise :

— Pour qui ? demanda Lupo.

— Pour Luchino et pour le pays.

— C'est le mot d'ordre, murmura le fils du fauconnier.

— Mais pourquoi, demanda-t-il, ve-

sur la catastrophe de Graissessac. Ils confirment tous les faits douloureux que le télégraphe nous avait déjà fait connaître.

C'est à midi, mercredi, que l'explosion a eu lieu.

Les premières explorations faites par les ingénieurs et les directeurs de la mine ont amené la découverte de plusieurs éboulements considérables. Il n'y avait pas de doute que le feu *grisou* venait de faire de nombreuses victimes.

Six ouvriers plus rapprochés du ventilateur et de l'orifice du puits avaient pu être sauvés. Un jeune enfant avait été retiré avec des contusions graves qui font craindre pour ses jours.

45 malheureux restaient enfouis sous les décombres, soit brûlés, soit asphyxiés, 13 de ces infortunés ont été retirés cette nuit.

Leurs corps projetés par la violence de la commotion contre les parois des galeries sont affreusement mutilés, et ont été complètement noircis par les flammes du gaz.

On a travaillé toute la journée et toute la nuit, mais les victimes sont enfouies à 200 mètres, et bien peu de bras peuvent être employés au déblaiement.

Dans la matinée, on a retiré du puits Sainte-Barbe un nouveau cadavre, qui porte à 14 le chiffre des victimes retrouvées jusqu'à ce jour.

Une nouvelle récapitulation faite pour obtenir le nombre exact des mineurs qui se trouvaient dans la galerie a donné d'abord le chiffre de 40, puis de 44, car on assurait que 8 hommes au lieu de 6 avaient pu être sauvés.

Une chose pénible à constater, c'est que les deux tiers des mineurs tués sont mariés et pères de famille. Dans le nombre, il y a des Lorrains, des Alaciens, des Piémontais et des Espagnols, mais en majeure partie ils appartiennent au pays.

Les obsèques des 14 victimes retrouvées ont eu lieu. Mgr l'Evêque de Montpellier présidait la cérémonie, à laquelle assistaient le préfet, le procureur-général et toutes les autorités.

DERNIÈRES NOUVELLES

Versailles, 21 février, soir.

Dans le conseil des ministres qui a eu lieu hier sous la présidence du maréchal de Mac-Mahon, le ministre de l'intérieur a donné connaissance de son projet de mouvement sous-pré-

nez-vous avec un chariot au risque de vous faire surprendre par les patrouilles allemandes ?

— C'est du foin pour les écuries du comte, répliqua l'homme à voix basse.

Le pont-levis fut baissé, et quatre chevaux attelés à un chariot de foin s'avancèrent jusque sous l'arceau, de sorte que le naseau des deux premiers touchait presque la herse qui n'était pas encore levée. Sur un ordre du chef des Limontains, la herse s'éleva avec grand bruit jusqu'à la voûte dans les rainures des piliers qui la soutenaient.

Le conducteur du chariot fit alors faire quelque pas à ses chevaux, et les arrêta pour je ne sais quel motif.

— En avant ! s'écria Lupo.

Mais le conducteur, au lieu d'obéir, donna un coup de sifflet, et aussitôt une troupe de soldats sortit de derrière l'église de St-Marc où ils étaient cachés, et coururent vers la voûte.

— Baissez la herse ! cria Lupo. La herse tombe, mais elle est arrêtée par le chariot de foin, et reste suspendue.

— Levez le pont ! mais on ne peut plus le lever. L'ennemi le retient avec des cordages et des poutres.

— Trahison ! trahison ! Ambroise, Michel, Limontains, à moi ! trahison !

Le gardien de la tour se met à sonner

total qui comprend, dit-on, une cinquantaine de révocations ou de mises en disponibilité de sous-préfets, de secrétaires-généraux ou conseillers de préfecture. On assure que le Maréchal aurait ajourné sa signature et a manifesté le désir d'examiner à loisir les propositions de M. Jules Simon. Néanmoins on assure d'autre part que le mouvement rédoit à une quarantaine de révocations est signé et qu'il paraîtra demain ou après-demain au plus tard à l'Officiel.

De nombreux sinistres maritimes sont signalés sur nos côtes de la Manche. On a à déplorer la mort de plusieurs hommes.

Les télégrammes de Constantinople démentent formellement les bruits de maladie du sultan. Vendredi dernier, il est allé à la Mosquée et avant-hier il a reçu le grand-vizir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 22 février, 3 h. soir.

M. Maurice Fabre, licencié en droit, est nommé conseiller de préfecture à Cahors, en remplacement de M. Munn-Bourdin, mis en disponibilité.

Bourse de Paris

Cours du 22 Février.

Rente 3 p. %..... 72.85
— 4 1/2 p. %..... 104.00
— 5 p. %..... 106.05

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 21 fév.	CLOTURE précédente.
Banque de France..	3.500 »	3.500 »
Crédit foncier.....	587 50	588 75
Orléans-Actions....	1.088 75	1.085 »
Orléans-Obligations.	334 »	335 »
Suez.....	663 75	662 50
Italien 5 %.....	71 50	71 40

TOUR DU MONDE. *Nouveau journal des Voyages.* — Sommaire de la 842^e livraison. (24 février 1877). — Texte : Voyage en Grèce, par M. Henri Belle, 1861-1868-1874. Texte et dessins inédits. — Neuf dessins de E. Ronjat, H. Clerget, E. Guillaume, D. Maillart et Sahib. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 221^e livraison (24 février 1877). — Texte : Chloris et Jeanneton, par M^{me} Colomb. — Le Lamantin, par Th. Lally. — Robinson, par Charles Joliet. — Pierre Corneille, par G. Ducoudray. — Heur et Malheur, par Emma d'Erwin. Dessins : Sahib, Riou, Clerget et Castelli. Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

du cor pour appeler du secours. Les soldats éparés le long des murs accoururent de tous côtés : les deux sentinelles, le fauconnier, le batelier, quatre ou cinq autres se placèrent à côté du chariot et frappant à tort et à travers réussirent à repousser quelques fantassins qui cherchaient à entrer. Au même moment Lupo s'élança sur les chevaux attelés au chariot, les frappa de sa lance, les piqua avec la pointe, les effraie de la voix. Les pauvres bêtes font tant d'efforts qu'elles parviennent à mettre le chariot en mouvement malgré la résistance que leur opposent les énormes barres de fer qui se sont enfoncées dans le foin. Le fils du fauconnier cria bien de lever la herse pour laisser passer le chariot, mais dans cette confusion et ce tumulte, on n'entend pas ses cris.

En attendant, les cavaliers allemands arrivent à bride abattue, le pont résonne sous les fers des chevaux. Quelques-uns ont déjà pénétré sous la voûte. Au milieu de l'obscurité, des clameurs de toute espèce, retentissent ; c'est une mêlée épouvantable.

Soudain, un bruit de chaînes qui se déroulent domine ce fracas, et un cri terrible de douleur se fait entendre.

(A suivre).

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
22 février 1877. (91)

MARCO VISCONTI

HISTOIRE DU TREIZIÈME SIÈCLE

Par Tommaso GROSSI (1)

CHAPITRE XXI.

(Suite.)

Les Milanais assiégés voyaient pendant la nuit ce vaste édifice resplendissant d'incombrables lumières ; ils entendaient le bruit des banquetts du Bavaiois, et s'ingéniaient à y lancer quelques quartiers de roc au moyen d'un pierrier qu'ils avaient établi sur cette tour qu'on voit encore auprès du pont de St-Ambroise, en criant de toutes leurs forces : Bois, bois, misérable ivrogne !

Pendant ce siège, l'empereur dirigea ses principaux efforts contre le quartier de la Porte du Tésin. Il espérait, en s'emparant des moulins qui s'y trouvaient,

(1) Traduit de l'italien par un membre de la Société des études du Lot.

LE PIANO-REVUE

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs le PIANO-REVUE, dont le numéro de juin, aussi bien que le numéro de mai, sera apprécié dans toutes les familles où la belle et bonne musique est en honneur.

Les collaborateurs de ce recueil élégant sont les grands maîtres de l'art, les noms les plus justement populaires de ce temps. Depuis les plus récentes nouveautés jusqu'aux grands chefs-d'œuvre classiques, tous les genres sont représentés dans cette publication de manière à satisfaire tous les goûts.

Le PIANO-REVUE est encore, dans la musique, le dernier mot de l'art, de la belle édition et de l'économie.

Chaque mois il donne de quinze à vingt morceaux choisis de Piano, en grand format, au prix de 2 francs; et l'abonnement annuel, fixé à 20 francs, comprendra plus de deux cents morceaux.

Le but, éminemment artistique du PIANO-REVUE mérite donc tous les éloges, car il répond à un besoin de notre époque, en mettant en lumière et à la portée de tous la musique de toutes les écoles et de tous les compositeurs estimés.

Aussi le PIANO-REVUE, dont les bureaux d'abonnement se trouvent à Paris, 6 (bis), rue du Quatre-Septembre, est le bienvenu dans toutes les familles.

100 FR. DE MUSIQUE POUR 2 FR.

Piano-Revue journal mensuel du Pianiste.

Opéras, Opérettes, Variations, Quadrilles, Valses, Polkas, Réveries, inédits, modernes et classiques des MEILLEURS MAITRES.

Abonnement : 20 francs par an

mandat : plus de 200 morceaux choisis de PIANO en grand format.

Muméro de juin (18 morceaux) : 2 fr. en timb., envoi franco. — Paris, 6 bis, rue du Quatre-Septembre.

LA REVUE DE FRANCE
du 15 février 1877, contient les articles suivants :

- E. B. — Une Femme du Monde à la Nouvelle-Zélande, lettres de Lady Barker.
- Bernadille. — La Victoire du Mari (nouvelle).
- Charles Denlin. — Les Contes de ma Mère L'Oye avant Perrault (suite). — Le Fées.
- Alfred Michiels. — Le Tryptique du Buisson ardent et le roi René.
- Jacques Lebrun. — La Comptabilité du 4 Septembre.
- E. Desjardins, de l'Institut. — La Ques-

tion des Ibères et des Basques.

A. F. de Fontpertuis. — Les Monuments Bouddhiques et Musulmans de l'Inde anglaise.

Edouard Drumont. — Types populaires d'autrefois. — Ange Piton, le chansonnier parisien.

Fréd. d'Hainaut. — La Presse périodique en Russie.

Chronique. — Théâtres, par Louis Enault, Dora l'Hetman. — Notes d'un ingénieur, par P. Maigne. — Cours et Tribunaux, par E. Demay. — Notices bibliographiques. — Finances, par G. C. — Chronique politique, par Louis Teste.

Bureaux : 46, rue des Saints-Pères, Paris.

La librairie de l'Echo de la Sorbonne met en vente le mardi, par séries hebdomadaires à 45c., une nouvelle réimpression de l'Echo de la Sorbonne, cours complet

d'enseignement secondaire en trois années, rédigé par MM. Emile Chasles, Pierre Bos, J. Pinard, Philippon, Salicis, Hippolyte, Cocheris, Périgot, Malte-Brun, de Montmahou, Eugène Talbot, etc. Nous pouvons sans crainte recommander cet utile recueil, admis d'ailleurs dans les bibliothèques scolaires, donné en prix dans les lycées et collèges et récompensé à l'exposition universelle de Vienne.

TAMAR INDIEN GRILLON

Fruit laxatif rafraîchissant
c.CONSTIPATION et Hémorrhoides
Ph^o 25, r. Grammont, Paris. — B^o 2,50. Poste 2,75
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Pour tous les extraits et articles non-signés, Le propriétaire-gérant, A. Laytou.

A VENDRE. — Vieux papier, pour épicier, mercier, boucher, etc., S'adresser au bureau du Journal.

La plus ancienne Chocolaterie de France

Chocolat Pailhasson DE LOURDES

Maison fondée en 1729.

Lauréat des expositions, ex-fournisseur breveté de l'Impératrice.

Principal dépositaire à Cahors. — M. Espéret, rue de la Mairie.

PIANOS ET HARMONIUMS

DES MEILLEURS FACTEURS

MUSIQUE ET INSTRUMENTS GODINAUD, FILS

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

GRAND ÉTABLISSEMENT DE PHOTOGRAPHIE

A CAHORS, 10, RUE DE LA MAIRIE, 10,

Maison de la pharmacie Vinel.

G. KOLB

Ci-devant à Strasbourg, rue des Hallebardes

Médaille de bronze

Médaille d'argent

PHOTOGRAPHIE

PORTRAITS APRÈS DÉCÉS

en tous genres et de toutes grandeurs

Agrandissement, Reproduction

SPECIALITÉ

VUES

POUR GRECQUES ET MOSAÏQUES

ET MONUMENTS

ON POSE PAR TOUS LES TEMPS

Les Ateliers sont ouverts de 8 h. du matin à 5 h. du soir.

MASTIC DULAC

POUR GREFFER A FROID

à l'usage de l'arboriculteur et du pépiniériste.

Plusieurs Médailles et Mentions honorables.

Emploi facile, réussite assurée des Greffes. — Dépôt général : pharmacie LACOMBE, à Cahors.

Se trouve dans les principales épiceries.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M^{ME} LINON

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.

Grand assortiment de Bouquets d'Eglise; Vases en porcelaine; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives; Galons et devant d'autel brodé or.

AVIS

Le Sieur BUZENAC a l'honneur de prévenir MM. les Amateurs qu'il arrive de Bretagne pour tenir la Foire du 1^{er} Mars, avec des Chevaux de première race. Ses Ecuries sont toujours situées à Cahors, Palais National.

CONTOU

BOULANGER

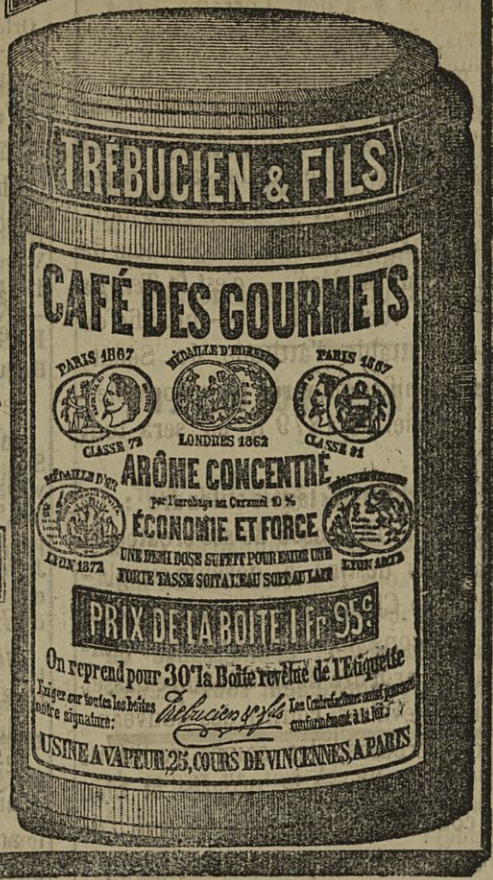
Rue Saint-James, à Cahors.

PAIN, TRÈS-BONNE QUALITÉ.

FAIT DES COQUES

Tous les Dimanches.

CAFÉ DES GOURMETS



TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE

SCELLÉES PAR UNE BANDE

PORTANT LE NOM :

TREBUCIEN & FILS

Se défier des Fraudes

DANS

LES BOITES OUVERTES

POUR DÉTAILLER

BAYLES, J^{NE}

RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS,

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par la travail ou bien par des verres mal appropriés à leurs yeux, qu'on trouve, chez lui un grand assortiment de lunettes, de conserves en verre cristal, blancs, colorés, fumés des meilleures fabriques de Paris, verres de rechange pour myopes, et pour presbytes; on trouvera aussi le même assortiment longues-vues, lorgnettes, jumelles de spectacle, lorgnons, pince-nez faces à main, boussoles, loupes, pièces à lire, baromètres, thermomètres, hygromètres, éprouvettes, pèse-liqueurs en tout genre, alambics pour l'essai des vins, boîtes de mathématiques, graphomètres, décamètres, équerres, niveaux-d'eau et à bulle-d'air, miroirs, jalons, chaînes d'arpenteurs, compte-fils, microscopes, porte-monnaies, porte-feuilles, passe-partout assortis, cannes, gibecières, sacs de fantaisie et de voyage, stéréoscopes, éprouves, groupes et paysages etc., etc.

Le Magasin de Lunetterie situé ci-avant au fond de la rue de la Liberté est transféré au bout de la même rue.

ORFÈVRERIE ET COUVERTS DE LA MAISON CHRISTOPLE ET RÉARGENTURE. BIJOUTERIE RELIGIEUSE ET ACHAT DE VIEILLES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.

ARTICLES DE PARIS, TONDEUSES, TORNE-BROCHES ET RÉPARATIONS. ASSORTIMENT DE REVOLVERS DES FABRIQUES DE LIÈGE.

FER BRAVAIS (FER DIALYSÉ BRAVAIS)

Seul adopté dans tous les Hôpitaux

Ordonné par tous les principaux Médecins

ANÉMIE, CHLOROSE, ÉPUÏSEMENT

Pertes d'appétit, PAUVRETE DU SANG

FLUEURS BLANCHES, CONSOMPTION

3 Médailles, Expositions de Paris, Bruxelles, Philadelphie

de France et de l'Étranger, pour combattre :

DÉBILITÉ, FAIBLESSE DES ENFANTS

LYMPHATISME, DIGESTIONS DIFFICILES

NEURALGIES, STÉRILITÉ, PALPITATIONS, ETC.

Le Fer dialysé dont M. BRAVAIS a créé la vraie formule (fabriqué d'après les données qu'il possède seul et avec des appareils spéciaux), ne peut être imité. Il ne peut être que contrefait. Le public est donc prié d'exiger sur la capsule, l'étiquette ou le flacon, le nom, la signature et la marque de fabrique ci-contre, comme garantie.

DÉPÔT PRINCIPAL A PARIS

13, Rue Lafayette (quartier de l'Opéra)

Usine et Fabrique à Asnières

Se trouve dans les principales Pharmacies de France et de l'étranger, où l'on trouve aussi le Sirop, les Pilules, la Liqueur et les Pastilles de Fer dialysé Bravais.



Le plus bel éloge que l'on puisse faire de ce produit incomparable est de citer les appréciations du Fer dialysé Bravais faites par les premiers médecins de France et même de l'Europe :

« Bien que personne ne puisse assigner de limite aux découvertes de la science, dit un de ces médecins, je doute qu'on puisse jamais trouver un ferrugineux d'une efficacité plus énergique, plus absolue que le Fer dialysé Bravais, possédant des avantages supérieurs à tous les ferrugineux, sans avoir un seul de leurs inconvénients. » (ENVOI DE LA BROCHURE FRANCO).